

## LOGEMENT: CIL-PASS ASSISTANCE

### OBJECTIF

Vous assister face aux difficultés relatives au logement.



### POUR QUI ?

Ce service concerne les actifs et les pensionnés dans les cinq ans qui suivent leur cessation d'activité.

### CONDITIONS

Le service est accessible dans tous les cas où le maintien dans le logement est mis en péril ou lorsque l'accès au logement est problématique.



### POUR QUOI ?

- ✓ Favoriser l'accès au logement pour les salariés ayant de faibles ressources, un statut d'emploi précaire, un logement inadapté, etc.
- ✓ Prévenir les expulsions des locataires ou des accédants à la propriété.
- ✓ Prévenir et/ou travailler sur les conséquences du surendettement.
- ✓ Chercher des solutions pour les situations d'urgence : rupture professionnelle, perte d'emploi, séparation, surendettement, aide aux familles monoparentales, sinistre, maladie, décès, etc.

Autant d'événements qui mettent en cause la conservation de votre logement (impossibilité de payer le loyer, de rembourser un prêt immobilier ou de trouver un autre logement).

### MODALITÉS

Dès votre prise en charge, un conseiller CILGERE spécialement formé vous accompagne afin d'évaluer l'étendue de vos difficultés. En fonction de votre situation, vous pourrez bénéficier d'un des services Sécurisation d'Action Logement ou être orienté vers des partenaires spécialisés : services sociaux, collectivités et associations.

### CONTACT

[www.cilgere.fr](http://www.cilgere.fr)

« Vos demandes en ligne »



Contactez votre Représentant **EeFO** pour plus d'informations sur ce service ou directement le pôle expertise de la fédération : [polexpertise@fnem-fo.org](mailto:polexpertise@fnem-fo.org). Le service d'accueil et de diagnostic, CIL-PASS assistance est gratuit et totalement confidentiel.